Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRIMES DE L'ASSURANCE-MALADIE OBLIGATOIRE

Le Canton lance une campagne d'information sur le droit au changement d'assureur-maladie

Comme en 2008, l'Etat de Vaud procédera à une campagne d'information, destinée aux bénéficiaires de subsides à l'assurance-maladie et au grand public, qui les renseignera sur leur droit en matière de changement d'assureur-maladie.

Jusqu'en 2009, les primes d'assurance-maladie ont connu une relative stabilisation dans le canton grâce notamment à la mobilisation des autorités vaudoises, à la bonne maîtrise des coûts des fournisseurs de soins et aux efforts de la population. En 2010, les primes ont augmenté à nouveau et l'année 2011 s'avèrera être aussi une année difficile, surtout pour les jeunes adultes (19 à 25 ans).

Les hausses moyennes cachent cependant des écarts de primes importants d'un assureur à l'autre. Selon les classes d'âges, les assureurs ou les régions, les nouvelles primes peuvent s'écarter des anciennes dans des proportions pouvant dépasser 100.- Frs par mois.

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que dans l'assurance de base, toutes les assurances maladie remboursent exactement les mêmes prestations et ne peuvent refuser aucune affiliation. Un changement d'assureur est une opération relativement simple, pour autant qu'on n'ait pas d'arriérés auprès de sa caisse-maladie (primes ou participations aux coûts), et qui permet de faire rapidement des économies.

L'opération conduite en 2008 avait donné des résultats positifs (6.4 millions d'économies dont 1 million pour l'Etat et les communes) et rencontré un large soutien parmi les organismes partenaires. Dès lors, le Département de la santé et de l'action sociale lance une nouvelle campagne d'information à l'intention des personnes au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie et du grand public. Un courrier sera envoyé à chaque ménage dont au moins une personne bénéficiant d'un subside est assurée auprès d'une caisse maladie dont la prime 2011 dépasse les primes de référence fixées par les autorités cantonales et fédérales. Pour ces assurés subsidiés comme pour les autres, un changement d'assureur peut représenter une économie

substantielle.

Un imprimé explicatif sera joint à ce courrier afin d'informer les personnes concernées comment effectuer un tel changement sans difficulté, en toute liberté et en connaissance de cause avant la fin du mois de novembre.

Le dispositif mis en place prévoit en outre une collaboration avec des associations actives dans le canton (Pro Senectute, AVIVO, Pro Infirmis, FRC), ainsi qu'avec les centres sociaux régionaux, les centres médico-sociaux et les agences d'assurances sociales.

Le canton met également à disposition dès le 11 octobre une ligne téléphonique gratuite (0800 848 999) et un site internet (www.vd.ch/sash) comprenant une série d'informations utiles. Des annonces presse et des affichettes dans les transports publics complèteront le dispositif dans le courant du mois de novembre.

Cette opération s'achèvera le 30 novembre, ultime échéance pour qu'une résiliation soit reçue par son assureur.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 octobre 2010

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04 Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44

Dossier_presse_changement assureur maladie